

LISTE DES ORGANISMES AGREES EN REGION AUVERGNE
HABILITES A DISPENSER LA FORMATION ECONOMIQUE
AUX MEMBRES TITULAIRES DES COMITES D'ENTREPRISES

**Liste arrêtée par le Préfet de région en application des dispositions de l'article
R. 2325-8 du code du travail**

NOM ORGANISME	ADRESSE	N° TELEPHONE
AFPI Auvergne	Place de l'Europe – BP 105 – 63300 THIERS	04.73.51.04.03
CEZAM AUVERGNE	8 rue Jacques Magnier 63100 CLERMONT FERRAND	04.73.37.36.96
ADEO CONSEIL	78 rue de Paris 03200 VICHY	04.70.96.06.97
SARL QUIETICE	53 rue Bonnabaud Résidence Galliéni 63000 CLERMONT FERRAND	04.73.41.33.05
SANTOUL Guy	55 rue des Gandoux 03410 DOMERAT	04.70.03.97.74

Il est à préciser que les agréments donnés par les régions sont valables sur l'ensemble du territoire national, et que par conséquent il est possible de faire appel à un organisme agréé par une autre région. Il suffit de contacter la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi concernée pour se procurer la liste.